

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 26 septembre 2011  
Séance du 12 septembre 2011

## 12 Budget principal : La Faïencerie-Théâtre de Creil – subvention exceptionnelle

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET,  
Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL,  
BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART,  
Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI,  
BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme KEZZOUL

Pouvoir à :

M. ABBA-SIDICK

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI-SAIDI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

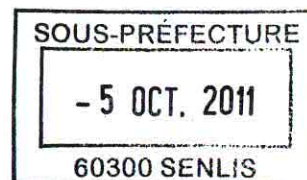
38

■ **Rapport de présentation :**

Madame BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Pour continuer à soutenir l'association la Faïencerie-Théâtre de Creil, dans le cadre de ses activités, et afin de faire face à ses difficultés de trésorerie, il vous est proposé de leur octroyer une subvention de 32 000 €.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Finances », en date du 12 septembre 2011,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38                      Pour : 35                      Contre : 3                      Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la subvention de 32 000 € accordée à l'association la Faïencerie-Théâtre de Creil.

**Article 2** : d'imputer la dépense sur des crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **04 OCT. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**05 OCT. 2011**

  
Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05.10.11 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Ratuy

